

**COMITÉ SYNDICAL**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

Nombre de votants : 20  
Pour : 20 Contre : 0 Abs : 0  
**Adopté à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un février, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au nombre de ses membres prescrit par la loi, au siège administratif du SIRTOM de la Région d'Apt, sous la présidence de Monsieur le Président du SIRTOM de la région d'APT, Lucien AUBERT, en séance ordinaire.

**Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon :**

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

André LECOURT, Sonia DUHAYER, Pascal RAGOT, Jean-Marcel GUIGOU, Marie Christine MANGEOT, Michel HAMEAU, Corinne MIETZKER, Gilles FERRAND, Didier PERELLO, Lucien AUBERT, Francis FARGE, Michel BORDE, Jean-Pierre BOYER, Luc MILLE, Yves MARCEAU, René ARNAL, Christophe CASTANO,

Etaient Présents SANS voix délibératives :  
Frédéric SACCO, Cécile CRU-MARKOVITCH.

Étaient absents :

Vincent DEMEYERE, Patrick DEVAUX, Louis SADOUL, Rémy LANDIER, Rafaël CARDONA, J Sébastien ALEXANDER, Olivier ORSINI, Nadine SARTO, Patricia RICHARD, Mauricette CENCIARELLI, Maurice JEAN, Amaury JAUBERT, Richard GAUTIER, Jacques CLERICI, Solange FOUVET, Patrice FOURNIER, Josiane DEFLAUX, Yves LERNOUT, Christian MALBEC, Patricia HAESEVOETS, Michèle MALIVEL, Anne-Marie LOISON, Jean Louis ARMAND, Isabelle BREST, Thierry ESTELLE, Nathalie RICHAUD, Benoît AUDE, José Devaux, Jean-Claude CHOPIN, Frédéric ROUX, Paul BLANC,

**Communauté de communes Ventoux-Sud :**

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Gérard UGHETTO, Frédéric PASTEL,

Était Présent SANS voix délibératives :  
Jean Noël LEUCK



Étaient absents :

Magali MALAVARD, Francis JOUVE, Éric POPEE, Serge CAPDEGELLE, Éric AUBERT, Dominique ROUX BARBAUD, Cyril FALQUES, Pascal REYNIER, Catherine LECLERC, Sophie RAVAUTE

**Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse :**

Étaient Présents AVEC voix délibératives :

Claude SILVESTRE

Étaient absents :

Jacques MACHEFER, Delphine CRESP, Pascal JUNIK, Richard KITAEFF, Véronique MILESI, Aurore STELLA, Michel NOUVEAU, Patrick SINTES, Jean-François DUBOIS, Bernard BIRRO, Claire ARAGONES, Thibaut BRADY, Yoann POBES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

Considérant la délibération n°C21-019 du 28 septembre 2021 portant adoption de la nomenclature M57 avec expérimentation du compte financier unique (CFU) au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ainsi que l'approbation du règlement budgétaire et financier du SIRTOM de la Région d'Apt,

Considérant que le SIRTOM de la Région d'Apt se rattache à la « vague 2 » de l'expérimentation débute à partir des comptes de l'exercice 2022 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

Monsieur le Président indique que pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que les résultats du compte financier unique 2022 se présentent de la manière suivante :



		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 294 137,74 €	G	8 104 568,93 €
	Section d'investissement	B	1 103 846,83 €	H	710 104,39 €
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	2 184 125,64 €
	Report en section d'investissement (001)	D		J	943 366,79 €
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		A+B+C+D	9 397 984,57 €	G+H+I+J	11 942 165,75 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	- €	K	- €
	Section d'investissement	F	- €	L	- €
	TOTAL des restes à réaliser	E + F	- €	K+L	- €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	8 294 137,74 €	G+I+K	10 288 694,57 €
	Section d'investissement	B+D+F	1 103 846,83 €	H+J+L	1 653 471,18 €
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	9 397 984,57 €	G+H+I+J+K+L	11 942 165,75 €
RESULTAT DE CLOTURE DE CHAQUE SECTION A REPORTER	Section de fonctionnement (002)	C		I	1 994 556,83 €
	Section d'investissement (001)	D		J	549 624,35 €

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2023.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif de l'ordonnateur est débattu, l'organe délibérant élit son président.

En conséquence, Monsieur le Président s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Yves MARCEAU, 1er Vice-Président,

**Le Comité Syndical,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE**



**Article 1 :** Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus

**Article 2 :** Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**Article 3 :** Reconnaît l'absence des restes à réaliser

**Article 4 :** Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Fait et délibéré les jours, mois et an  
ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.**

**LE PRESIDENT  
Lucien AUBERT**

